

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation du Centre d'études en droit économique (CÉDÉ) . . . . .	IX
Avant-propos . . . . .	XIII
Liste des figures et graphiques . . . . .	XXXIII
Liste des abréviations . . . . .	XXXV
<b>Introduction générale</b> . . . . .	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE</b> <b>FONDEMENTS DU DROIT DE LA CONCURRENCE</b> . . . . .	<b>11</b>
<b>TITRE I : DÉFINITION ET CONCEPTS DE BASE</b> . . . . .	<b>13</b>
<b>Chapitre I : Définition</b> . . . . .	<b>13</b>
Section 1 : Objet du droit de la concurrence . . . . .	13
§1. La notion de concurrence : le paradoxe de la coopération . . .	13
§2. Droit de la concurrence . . . . .	14
Section 2 : Droit de la concurrence et autres disciplines juridiques . . . . .	16
<b>Chapitre II : Notions fondamentales</b> . . . . .	<b>19</b>
Section 1 : L'arène concurrentielle, le marché pertinent . . . . .	19
§1. La notion . . . . .	19
§2. Les deux dimensions du marché pertinent . . . . .	20
§3. Son rôle . . . . .	20
§4. Critère essentiel de définition : la substituabilité . . . . .	21

Section 2 : La clé de voûte, le pouvoir de marché . . . . .	23
§1. La notion . . . . .	23
§2. Le pouvoir de marché est une question de degré : le principe de gradation . . . . .	24
Section 3 : « Le sort en est jeté » : l'effet restrictif sur la concurrence . . . . .	25
§1. Restriction comportementale de la concurrence . . . . .	26
§2. Restriction structurelle de la concurrence . . . . .	27
<b>Chapitre III : Économie générale de la concurrence . . . . .</b>	<b>29</b>
Section 1 : Les théories économiques de base . . . . .	29
§1. L'offre et la demande . . . . .	29
A. La demande . . . . .	29
B. L'offre . . . . .	31
C. La rencontre entre l'offre et la demande : le prix d'équilibre . . . . .	32
D. Les prédictions liées à l'interaction entre l'offre et la demande . . . . .	34
§2. Les sensibilités du consommateur : les élasticités . . . . .	36
A. Élasticité-prix de la demande . . . . .	36
B. Élasticité croisée de la demande . . . . .	38
Section 2 : Les théories économiques particulières . . . . .	40
§1. Les principales structures de marché . . . . .	40
A. Concurrence pure et parfaite . . . . .	40
B. Le monopole . . . . .	41
C. L'oligopole : la réalité moderne des marchés . . . . .	42
D. La concurrence monopolistique . . . . .	43
§2. L'économie normative de la concurrence . . . . .	43
A. L'école structuraliste (Harvard) . . . . .	44
B. L'école comportementaliste (Chicago) . . . . .	45
C. La nouvelle économie industrielle (post-Chicago) . . . . .	45

§3. Les mesures économiques du pouvoir de marché . . . . .	46
A. L'indice de Lerner . . . . .	46
B. L'indice de Herfindahl-Hirschman (« IHH ») et le ratio de concentration . . . . .	47
1. L'indice de Herfindahl-Hirschman (« IHH »). . . . .	48
2. Le ratio de concentration . . . . .	49
<b>TITRE II : HISTORIQUE ET OBJECTIFS . . . . .</b>	<b>51</b>
<b>Chapitre I : Historique. . . . .</b>	<b>51</b>
Section 1 : 1889-1951 : Naissance du droit criminel de la concurrence . . . . .	52
Section 2 : 1952-1975 : Déploiement institutionnel et réflexion de fond . . . . .	56
Section 3 : « Civilisation » de la concurrence, les réformes majeures . . . . .	57
<b>Chapitre II : Les objectifs . . . . .</b>	<b>61</b>
Section 1 : L'efficacité économique. . . . .	63
Section 2 : En faveur du consommateur et des PME . . . . .	65
Section 3 : Participation au commerce mondial . . . . .	68
<b>TITRE III : CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE LA CONCURRENCE . . . . .</b>	<b>73</b>
<b>Chapitre I : Le principe d'application générale de la Loi. . . . .</b>	<b>73</b>
Chronique jurisprudentielle : <i>General Motors of Canada c.</i> <i>City National Leasing</i> , [1989] 1 R.C.S. 641 . . . . .	74
Section 1 : Le champ matériel d'application de la Loi . . . . .	77
Section 2 : Le champ personnel d'application de la Loi . . . . .	78
Section 3 : Le champ territorial d'application de la Loi . . . . .	78

<b>Chapitre II : L'atténuation du principe : exemption de certains secteurs de l'application de la Loi . . .</b>	<b>81</b>
Section 1 : Les exemptions législatives . . . . .	81
Section 2 : L'exemption prétorienne : la défense de conduite réglementée. . . . .	83
Chronique jurisprudentielle : <i>Canada (Procureur général) c. Law Society of British Columbia</i> , [1982] 2 R.C.S. 307 ; <i>Garland c. Consumers' Gas Co.</i> , 2004 CSC 25 ; <i>Law Society of Upper Canada v. Canada (Attorney General)</i> , [1996] O.J. No. 995 (Ont. Gen. Div.) . . . . .	86

## DEUXIÈME PARTIE

### LE DROIT PROCESSUEL : LA PROCÉDURE D'APPLICATION DU DROIT DE LA CONCURRENCE . . . . 93

<b>Chapitre I : L'aspect administratif, le commissaire de la concurrence . . . . .</b>	<b>95</b>
Section 1 : Le Commissaire, une autorité administrative . . . . .	95
§1. Nomination . . . . .	95
§2. Rôle : arbitre et sensibilisateur . . . . .	96
Section 2 : Le Commissaire, un enquêteur aux moyens d'action étendus . . . . .	100
§1. Ouverture de l'enquête . . . . .	100
A. L'initiative triptyque . . . . .	100
Chronique jurisprudentielle : <i>Ashley c. Canada (Commissaire de la concurrence)</i> , 2006 CF 459 ; <i>Petrofina Canada Ltd. v. Canada (Restrictive Trade Practices Commission)</i> , [1980] 2 F.C. 386 (C.A.F.) . . . . .	101
B. Caractère privé de l'enquête . . . . .	103
Encadré : Exemples de divulgation de l'identité des informateurs dans la phase préliminaire d'enquête (recueil de l'information) . . . . .	105
§2. Pouvoirs et prérogatives d'enquêtes. . . . .	106
A. Le préalable : nécessité d'une ordonnance . . . . .	106
Chronique jurisprudentielle : <i>Canada (Commissioner of Competition) v. Labatt Brewing Co.</i> , [2007] D.T.C.C. n° 5 (QL) (Comp. Trib.) . . . . .	108

B. L'interrogatoire sous serment de témoins . . . . .	109
C. La production forcée de documents. . . . .	110
D. La déclaration écrite sous serment. . . . .	111
E. Mandat de perquisition ou de saisie. . . . .	111
1. Perquisition avec mandat. . . . .	111
2. Perquisition sans mandat. . . . .	113
F. Sanctions en cas d'entrave aux pouvoirs d'enquête . . . . .	114
§3. Phase consécutive à l'enquête. . . . .	115
A. Arrêt de l'enquête . . . . .	116
B. Mode de résolution négociée des différends . . . . .	116
C. Renvoi devant le Tribunal de la concurrence . . . . .	116
D. La remise du dossier au DPP . . . . .	116
<b>Chapitre II : L'aspect judiciaire, la juridiction des tribunaux en matière de concurrence. . . . .</b>	<b>121</b>
Section 1 : La compétence de connaître des affaires civiles : le Tribunal de la concurrence. . . . .	121
§1. Organisation . . . . .	121
A. Historique. . . . .	121
Encadré : L'influence du Rapport Évolution dynamique . . . . .	124
B. Composition hybride . . . . .	125
C. Composition du banc . . . . .	127
§2. Procédure devant le Tribunal de la concurrence . . . . .	127
A. Qualités d'intervenant et pertinence de leur observation . . . . .	128
B. Évolution des règles de procédure . . . . .	129
C. Règles actuelles . . . . .	132
Encadré : Procédure devant le Tribunal de la concurrence . . . . .	133

§3. Pouvoirs décisionnels du Tribunal . . . . .	140
A. Ordonnances provisoires . . . . .	140
1. L'ordonnance provisoire <i>ex parte</i> de l'article 103.3 L.c. . . . .	141
2. L'ordonnance provisoire de l'article 100 L.c. . . . .	143
3. L'ordonnance provisoire de l'article 104 L.c. . . . .	145
Chronique jurisprudentielle : <i>Canada</i> ( <i>Commissioner of Competition</i> ) v. <i>Parkland</i> <i>Industries Ltd.</i> , 2015 Comp. Trib. 4 . . . . .	146
B. Ordonnances par consentement . . . . .	150
1. Le consentement signé en vertu de l'article 105 L.c. . . . .	151
2. Le consentement signé en vertu de l'article 106.1 L.c. . . . .	153
C. Les ordonnances du Tribunal de la partie VIII . . . . .	153
1. Les pratiques révisables de la partie VIII . . . . .	154
2. Une analyse fondée sur le pouvoir de marché . . . . .	155
D. Droit d'appel . . . . .	156
Section 2 : La compétence de connaître des affaires criminelles : les tribunaux de droit commun . . . . .	162
§1. Le préalable : le directeur des poursuites pénales (DPP), gardien de l'intérêt public . . . . .	162
§2. La compétence des tribunaux de droit commun . . . . .	167
A. Une juridiction concurrente entre la Cour fédérale et les cours supérieures provinciales . . . . .	167
B. Le rôle primordial de la Cour supérieure du Québec . . . . .	169
C. Le droit d'appel des décisions en matière criminelle . . . . .	171
Section 3 : L'accès des particuliers à la justice en matière de concurrence . . . . .	173
§1. L'accès restreint au Tribunal de la concurrence . . . . .	173
A. La voie de droit, l'article 103.1 L.c. . . . .	173
B. Les conditions d'ouverture . . . . .	176

§2. L'accès plus ou moins élargi aux tribunaux de droit commun . . . . .	180
A. La voie de droit, l'article 36 L.c. . . . .	180
B. Le moyen procédural : l'action collective . . . . .	184
Recension : Actions collectives effectuées sur le fondement de l'article 36 L.c. . . . .	185
Chronique jurisprudentielle : <i>Association pour la protection automobile c. Ultramar ltée</i> , 2012 QCCS 4199 et <i>Jacques c. Pétroles Irving inc.</i> , 2012 QCCS 2954 . . . . .	187
 <b>TROISIÈME PARTIE</b>	
<b>LE DROIT SUBSTANTIEL : LES PRATIQUES INTERDITES ET RÉGULÉES . . . . .</b>	
	197
 <b>TITRE I : LES INFRACTIONS CRIMINELLES PROHIBÉES <i>PER SE</i> . . . . .</b>	
	199
 <b>Chapitre I : L'entente criminelle : le complot. . . . .</b>	
	199
Section 1 : Introduction . . . . .	199
§1. Importance du droit des ententes. . . . .	199
§2. Nouveau régime dichotomique : entente interdite <i>per se</i> et entente soumise à une appréciation concurrentielle. . . . .	201
Section 2 : Éléments constitutifs de l'infraction . . . . .	203
§1. Éléments matériels . . . . .	203
A. L'exigence d'un accord . . . . .	203
B. Entre des personnes en situation de concurrence . . . . .	206
C. Catégories visées . . . . .	209
1. Fixation de prix. . . . .	210
2. Répartition ou partage de marchés . . . . .	211
3. Réduction ou limitation de la production . . . . .	213
§2. Éléments intentionnels ( <i>mens rea</i> ). . . . .	215
A. Rappel : les conclusions de l'arrêt <i>PANS</i> . . . . .	215

---

B. Impact sur l'interprétation du nouveau droit . . . . .	217
1. L'intention subjective de conclure l'entente et d'en connaître les modalités . . . . .	218
2. La connaissance objective de la qualité de concurrent et de la nature du complot . . . . .	218
Encadré : Liste des accusations et peines dans l'affaire du cartel de l'essence . . . . .	220
Encadré : Décisions rendues dans le cadre de l'affaire dite du « cartel de l'essence » depuis 2012 . . . . .	226
Section 3 : Les moyens de défense . . . . .	227
§1. Les ententes à l'exportation . . . . .	227
§2. Les personnes morales affiliées et les institutions financières fédérales . . . . .	228
§3. Défense fondée sur une restriction accessoire . . . . .	229
Section 4 : Les programmes d'immunité et de clémence . . . . .	232
§1. Fondements des programmes d'immunité et de clémence . . . . .	233
A. La clémence au service de la détection des cartels . . .	233
B. La clémence au service de la prévention et du démantèlement des cartels . . . . .	234
§2. Le Programme d'immunité . . . . .	234
A. Objet du Programme d'immunité . . . . .	234
B. L'octroi de l'immunité . . . . .	235
1. Conditions d'octroi de l'immunité . . . . .	235
2. Processus d'octroi de l'immunité . . . . .	235
C. Effets de l'immunité . . . . .	237
§3. Le Programme de clémence . . . . .	238
A. L'objet du Programme de clémence . . . . .	238
B. Octroi de la clémence . . . . .	238
1. Conditions d'octroi de la clémence . . . . .	238
2. Processus d'octroi de la clémence . . . . .	239
C. Effets de la clémence . . . . .	241



<b>Chapitre II : L'entente criminelle lors d'un appel d'offres : le truquage d'offres</b> . . . . .	243
Section 1 : Éléments constitutifs de l'infraction . . . . .	245
§1. Éléments matériels . . . . .	245
A. La nécessité d'un accord . . . . .	246
B. Une des trois catégories de soumission concertée . . . . .	247
C. Équivalence ou rencontre entre la soumission et l'appel d'offres . . . . .	248
D. Méconnaissance de l'accord par la personne procédant à l'appel d'offres . . . . .	251
§2. Éléments intentionnels . . . . .	252
Section 2 : Les moyens de défense . . . . .	252
 <b>TITRE II : LES PRATIQUES RÉVISABLES (RÉGULÉES)</b> . . . . .	 257
 <b>Chapitre I : L'abus de position dominante</b> . . . . .	 257
Section 1 : Généralités . . . . .	257
§1. La cible : l'abus et non la position dominante . . . . .	257
§2. Objets de la disposition : promouvoir la démocratie économique et le choix des consommateurs . . . . .	258
§3. Les réformes successives: de la monopolisation à l'abus de position dominante . . . . .	259
Chronique jurisprudentielle : <i>Canada (Commissioner of Competition) v. Direct Energy Marketing Limited</i> , 2015 Comp. Trib. 2 . . . . .	261
§4. Éléments essentiels . . . . .	263
Section 1 : La position dominante ou le contrôle du marché . . . . .	264
§1. La caractéristique de la position dominante : le pouvoir de marché . . . . .	264
A. Le contrôle équivaut au pouvoir économique . . . . .	264
B. Le degré : un pouvoir économique substantiel . . . . .	266

§2. L'exigence relative de la définition du marché pertinent . . . . .	267
A. Importance de la définition du marché pertinent . . . . .	267
B. Méthodes de définition du marché pertinent . . . . .	268
1. Preuve économique. . . . .	268
a. Sensibilité de la demande : les élasticités . . . . .	268
b. Test du monopoleur hypothétique (« TMH »). . . . .	269
Encadré : Attention au sophisme de cellophane . . . . .	269
2. Preuve anecdotique . . . . .	270
a. L'interchangeabilité fonctionnelle . . . . .	271
b. Les caractéristiques physiques et techniques . . . . .	273
c. Les comportements, les stratégies et les opinions des acteurs du marché . . . . .	274
d. Le prix et les coûts de substitution . . . . .	275
Chronique jurisprudentielle : Affaires <i>NutraSweet</i> et <i>Tuyauterie Canada</i> . . . . .	277
§3. Les critères de détermination du contrôle ou de la position dominante . . . . .	279
A. Critères directs. . . . .	279
1. Indices de performance . . . . .	280
2. Indice de comportement . . . . .	281
3. Limites des critères directs . . . . .	282
B. Critères indirects . . . . .	283
1. Part de marché . . . . .	283
2. Les barrières à l'entrée . . . . .	286
a. Définition . . . . .	286
b. Les caractéristiques des barrières à l'entrée . . . . .	288
c. Typologie des barrières à l'entrée . . . . .	290
3. La recherche d'une puissance d'achat compensatrice . . . . .	295

§4. La position dominante collective ou contrôle conjoint. . . .	297
A. Une ligne d'action commune . . . . .	298
1. L'unité d'action sur le marché . . . . .	299
2. Les liens de corrélation entre les membres de l'oligopole . . . . .	300
B. Une ligne d'action pérenne . . . . .	300
1. Une ligne d'action viable : l'existence de moyens de représailles crédibles . . . . .	301
2. Une ligne d'action durable : les pressions provenant de l'extérieur de l'oligopole. . . . .	302
Chronique jurisprudentielle : <i>Canada (Directeur             des enquêtes et recherches) c. Banque de Montréal,</i> [1996] D.T.C.C. n° 12 (QL) (Trib. conc.) . . . . .	303
Section 2 : L'abus . . . . .	306
Sous-section 1 : Une pratique d'agissement anticoncurrentiel. .	307
§1. L'effet d'exclusion ou de discipline . . . . .	307
A. La manifestation de l'acte : l'effet d'exclusion ou de discipline. . . . .	308
B. Une inclinaison vers la catégorie des pratiques d'exclusion . . . . .	313
§2. L'absence d'une justification prépondérante et crédible . .	322
Sous-section 2 : L'effet d'empêchement ou de réduction de la concurrence. . . . .	329
§1. Norme de l'absence hypothétique. . . . .	329
Chronique jurisprudentielle : <i>Canada (Commissaire         de la concurrence) c. Toronto Real Estate Board,</i> 2014 CAF 29 . . . . .	334
§2. Effet restrictif sur le marché . . . . .	338
Encadré : Recensement des décisions contestées en vertu de l'article 79 L.c. (1986 à aujourd'hui) . . . . .	341

<b>Chapitre II : Les fusions et ententes anticoncurrentielles</b> .....	343
Section 1 : La fusion anticoncurrentielle .....	345
Sous-section 1 : La notion de fusion .....	345
§1. Le contrôle <i>de jure</i> .....	346
§2. Le contrôle <i>de facto</i> : l'intérêt relativement important ...	346
Encadré : Illustrations pratiques d'un intérêt relativement important .....	348
§3. Typologie .....	352
A. Fusion horizontale .....	352
B. Fusion verticale .....	353
C. Fusion conglomérale .....	353
Sous-section 2 : L'empêchement ou la diminution de la concurrency .....	355
§1. La signification : création, maintien ou accroissement d'un pouvoir de marché .....	357
A. Perspective prospective .....	357
B. Définition du marché pertinent, le test du monopoleur hypothétique (« TMH ») .....	358
1. L'adéquation du test du monopoleur hypothétique .....	359
a. Le test du monopoleur hypothétique, le cadre analytique .....	359
b. L'élasticité-prix de la demande, outil privilegié de la mise en œuvre du TMH .....	361
2. Limites du TMH .....	364
Encadré : Exemples concrets – Fusion .....	365
Encadré : Le TMH, un exemple pratique .....	367
C. Analyse concurrentielle .....	368
§2. Aspects pratiques : les effets restrictifs de la concurrency .....	373
A. Effets unilatéraux .....	373

B. Effets coordonnés . . . . .	375
1. Les caractéristiques structurelles favorisant la domination collective . . . . .	376
a. L'élément fondamental : un marché concentré . . . . .	376
b. L'analyse complémentaire globale de divers éléments . . . . .	378
i. La transparence du marché . . . . .	378
ii. L'homogénéité des produits . . . . .	380
iii. L'élasticité de la demande . . . . .	381
iv. La capacité excédentaire . . . . .	382
2. Les caractéristiques comportementales favorisant la domination collective : les facteurs facilitateurs . . . . .	384
a. L'échange d'informations . . . . .	384
b. Le prix-leader . . . . .	385
c. Les clauses d'alignement et du « client le plus favorisé » . . . . .	386
d. L'existence d'une coordination dans le passé . . . . .	387
C. Test contrefactuel . . . . .	387
1. La norme de l'absence hypothétique . . . . .	387
2. Les volets « empêchement » et « diminution » sensible de la concurrence . . . . .	388
Sous-section 3 : L'exception d'efficience et le processus d'avis préalable . . . . .	390
§1. La défense fondée sur les gains en efficience (exception d'efficience) . . . . .	390
A. Les GEE admissibles . . . . .	391
1. Les catégories de GEE . . . . .	391
a. Les gains relatifs à l'efficience productive . . . . .	391
b. Les gains relatifs à l'efficience dynamique . . . . .	392
c. Les gains relatifs à l'efficience allocative . . . . .	393

2. Les caractéristiques des GEE . . . . .	393
a. Des gains nécessaires . . . . .	394
b. Des gains objectifs . . . . .	395
c. Des gains probants . . . . .	395
B. Les effets anticoncurrentiels . . . . .	397
1. Effets sur les prix : la perte sèche . . . . .	397
2. Effet sur la distribution : le transfert de richesse . . . . .	397
3. Effets sur des aspects autres que le prix . . . . .	398
C. L'analyse comparative : la mise en balance . . . . .	398
Chronique jurisprudentielle : <i>Canada</i> ( <i>Commissaire de la concurrence</i> ) c. <i>Supérieur</i> <i>Propane Inc.</i> , 2000 Trib. conc. 15 ; 2001 CAF 104 ; 2002 Trib. conc. 16 ; 2003 CAF 53 . . . . .	403
Chronique jurisprudentielle : <i>Tervita</i> (C.S.C.) . . . . .	406
§2. La notification des fusions : les transactions devant faire l'objet d'un avis . . . . .	414
A. Les seuils : actifs et revenus des parties et valeur financière des transactions . . . . .	415
B. Contenu de l'avis . . . . .	416
C. Délai initial et demande de renseignements supplémentaires (« DRS ») . . . . .	417
D. Délai à l'opposition à une fusion . . . . .	418
Section 2 : L'entente et les alliances stratégiques anticoncurrentielles, le nouveau régime à deux volets . . . . .	418
§1. Généralités . . . . .	418
A. Coopération entre concurrents : cartels <i>vs</i> alliances stratégiques . . . . .	418
B. Alliance stratégique et ambivalence de la restriction de la concurrence . . . . .	419

---

§2. Le régime applicable aux ententes et alliances stratégiques . . . . .	420
A. Circonscription de l'article 90.1 L.c. : la notion d'entente et alliances stratégiques . . . . .	420
B. Un accord entre concurrents . . . . .	423
C. Appréciation similaire à l'analyse des fusions et degré de pouvoir de marché . . . . .	424
D. Moyens de défense . . . . .	428
§3. Les formes d'ententes et d'alliances visées . . . . .	430
A. Les ententes de commercialisation et ventes communes . . . . .	431
Encadré : Exemples de collaboration dans l'industrie de l'aviation . . . . .	432
B. Les ententes de coproduction . . . . .	434
Encadré : Exemples de collaboration dans l'industrie automobile . . . . .	435
C. Les ententes de partage d'information . . . . .	436
D. Les ententes visant la recherche et le développement . . . . .	437
Encadré : Exemples de collaboration dans l'industrie pharmaceutique . . . . .	438
E. Les ententes d'achats groupés . . . . .	439
Encadré : Exemples de collaboration dans l'industrie alimentaire . . . . .	440
<b>Chapitre III : L'exclusivité, la vente liée, la limitation de marché . . . . .</b>	<b>443</b>
Section 1 : Définitions . . . . .	444
§1. L'exclusivité . . . . .	444
§2. La vente liée . . . . .	447
§3. La limitation de marché . . . . .	449

Section 2 : Les éléments communs . . . . .	452
§1. Pouvoir de marché . . . . .	452
§2. Réduction de la concurrence . . . . .	454
A. Concurrence intermarque et concurrence intramarque . . . . .	454
B. Effets restrictifs . . . . .	455
§3. Une pratique . . . . .	457
§4. L'ordonnance d'interdiction . . . . .	459
Section 3 : Moyens de défense . . . . .	460
<b>Chapitre IV : Le refus de vendre, le maintien des prix et le refus de fournir pour cause de bas prix . . . . .</b>	<b>465</b>
Section 1 : Le refus de vendre . . . . .	465
§1. Les conditions préalables . . . . .	466
A. Un marché oligopolistique . . . . .	466
B. Disponibilité du produit . . . . .	466
C. Respect et acceptation des conditions de commerce normales du fournisseur . . . . .	468
§2. Les conditions complémentaires . . . . .	470
A. Manque de sources d'approvisionnement équivalentes . . . . .	470
1. Définir le produit pertinent que la personne refusée ne peut plus se procurer . . . . .	471
2. Définir le marché géographique du produit pertinent . . . . .	472
B. Lien de causalité . . . . .	474
C. Effet nuisible sur la concurrence dans un marché. . . . .	477
Chronique jurisprudentielle : <i>Nadeau Poultry Farm Ltd. c. Groupe Westco Inc.</i> , [2009] D.T.C.C. n° 6 (QL), 2009 Trib. conc. 6. . . . .	479



---

Section 2 : Le maintien de prix et le refus de fournir pour cause de bas prix (art. 76 L.c.) . . . . .	484
Sous-section 1 : Le maintien de prix (s.-al. 76(1)a(i) L.c.) . . . . .	485
§1. Généralités . . . . .	485
A. Définition . . . . .	487
B. Objectif . . . . .	488
C. Champ d'application . . . . .	488
§2. Éléments constitutifs . . . . .	490
A. L'objet direct ou indirect du maintien de prix . . . . .	490
1. Préalable . . . . .	490
2. Maintien direct ou indirect de prix . . . . .	491
B. La forme du maintien de prix . . . . .	492
1. L'entente . . . . .	492
2. La menace . . . . .	493
3. La promesse . . . . .	493
4. Tout autre moyen semblable . . . . .	493
C. Effet restrictif sur la concurrence . . . . .	493
§3. Moyens de défense communs aux interdictions du paragraphe 76(1) L.c. . . . .	494
Sous-section 2 : Le refus de fournir pour cause de bas prix . . . . .	494
§1. Éléments constitutifs . . . . .	495
A. Acte de refus . . . . .	495
B. Le motif du refus de fournir : le régime de bas prix . . . . .	497
C. Nuisance à la concurrence sur un marché . . . . .	499
§2. Moyens de défense (concerne uniquement le s.-al. 76(1)a(ii) L.c.) . . . . .	500
<b>Conclusion . . . . .</b>	<b>503</b>

<b>Bibliographie</b> .....	507
<b>Table de la législation</b> .....	587
<b>Table de la jurisprudence</b> .....	607
<b>Index analytique</b> .....	623